



Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Bundeshaus Ost
3003 Bern

Par email : efta@seco.admin.ch

Lausanne, le 20 mars 2019

Projet de loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 19 décembre 2019, le département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a mis en consultation le projet de loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange. Les accords de libre-échange ont des incidences très importantes sur les conditions cadres du secteur agroalimentaire suisse. Les impacts vont souvent au-delà de modifications législatives du droit suisse. L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire se sent concernée par le projet cité en titre et souhaite vous transmettre sa position.

Contexte

La Suisse dispose d'un très vaste réseau d'accords de libre-échange avec plus de 40 partenaires. L'ASSAF reconnaît l'importance d'accords commerciaux pour le bon fonctionnement de la place économique et la prospérité du pays.

L'article 54 constitue la base constitutionnelle de l'action de la Confédération. Il stipule « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. »

Le 24 septembre 2018, l'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire a été adopté avec presque 80% de voix favorables. Cet article précise que les relations commerciales transfrontalières doivent contribuer au développement durable du secteur agroalimentaire.

L'ASSAF observe que les nouveaux accords de libre-échange, en Suisse ou en Europe, donnent lieu à des controverses importantes. Elle estime judicieux d'entamer des réflexions comment donner une meilleure assise démocratique à de futurs accords commerciaux entre la Suisse et des pays tiers.

Position de l'ASSAF

L'ASSAF rejette le projet de loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange.

Ce projet va dans le sens contraire du développement souhaité. Il vise à donner des compétences supplémentaires et exhaustives à l'Assemblée fédérale, au Conseil fédéral et à l'administration en matière d'accords de libre-échange et sape ainsi la légitimité démocratique.

L'ASSAF estime que la définition « d'accord standard » dans le rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation est beaucoup trop vague. Nous sommes très étonnés de la phrase « Elle ne s'appliquerait probablement pas à des accords négociés avec de grands exportateurs agricoles [...] » Cette formulation ne donne aucune garantie. Des définitions plus précises auraient été possibles en faisant, par exemple, référence aux limites des contingents OMC auxquels la Suisse a concédé.

Le rapport explicatif mentionne également que ce projet de loi est indispensable car un assujettissement au référendum facultatif impliquerait une prolongation de 100 jours de la procédure de ratification. Au vu du temps que prennent les négociations pour de nouveaux accords (souvent plusieurs années), un délai de 100 jours paraît tout à fait acceptable, d'autant plus s'il permet d'améliorer sensiblement l'assise démocratique d'accords commerciaux.

L'ASSAF suggère de retirer ce projet de loi à l'issue de la procédure de consultation. Elle invite le Conseil fédéral à entamer une réflexion visant à améliorer l'ancrage démocratique des accords de libre-échange. D'autre part il s'agit de mettre en œuvre les principes du développement durable dans les prochains projets d'accords. Pour l'ASSAF, il paraît essentiel d'améliorer la communication et la transparence avec le secteur agroalimentaire en matière d'accords de libre-échange. L'ASSAF, en tant que plateforme active de la production et transformation alimentaire, est à disposition pour ces différents processus.

Nous vous remercions de tenir compte de notre position. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

ASSAF



Hans Jörg Rüegsegger, Président



David Rüetschi, secrétaire général